

<http://divergences.be/spip.php?article417>



# Cultes

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - N° 7 Mai/ May2007 - International - France - Elections - Un vrai programme socialiste, républicain et libertaire -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

---

**Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés**

---

La république assure sa neutralité vis-à-vis de toutes les religions et le libre exercice de tout un chacune. Les constructions de mosquées ou autres temples sont du ressort des adhérents. Certes, il y a les églises et cathédrales, mais il ne faut pas oublier que leur construction a été intégralement financée par leurs croyants de l'époque. Il n'y a donc aucune raison d'un financement public pour de nouveaux temples ou autres. Les frais de fonctionnement passent à la charge des religieux et des fidèles occupant les bâtiments. Les lieux de culte sont discrètement surveillés.

La république interdit toute manifestation de croyances religieuses dans les espaces publics, y compris dans la rue et pas seulement dans les écoles. Elle n'a pas à encourager le communautarisme. Donc, tous les signes distinctifs (croix ; kippa, voile, turban, poignard Sikh, etc.) apparents dans la rue ou dans tous les espaces publics sont interdits. Sinon, il faudrait un jour autoriser la secte du zizi à l'air en tant que religion.

La république n'a pas à se mêler de religion. Donc, elle n'a pas à participer à une régulation sociale avec des prétendus organes représentatifs (CRIF, CNCM, UIOF, etc.). Ils peuvent faire leur propagande dans les médias, leurs temples ou par prospectus et émettre des représentations auprès des autorités publiques, c'est tout.